

Communiqué de presse
29 juin 2022

Aux représentant.e.s des médias

Entrée en vigueur du Mariage pour tous **Un changement de société majeur !**

Dès ce 1er juillet 2022, l'état civil de la Ville de Genève met en œuvre le Mariage pour tous, accepté par le peuple suisse en septembre 2021. Tous les couples, quelles que soient leurs orientations sexuelles peuvent désormais ouvrir une procédure préparatoire de mariage. Cette nouvelle disposition législative permettra également aux couples de même sexe d'adopter conjointement un enfant.

« La Ville de Genève, qui avait officiellement soutenu le mariage civil pour toutes et tous, salue son entrée en vigueur. Cette évolution permet enfin de faire du mariage une institution pleinement égalitaire », souligne la Conseillère administrative Christina Kitsos, en charge de l'état civil. « C'est une reconnaissance officielle pour toutes les familles, et une protection essentielle pour tous les enfants ».

Mariage ou conversion du partenariat enregistré en mariage ?

Pour les couples de même sexe déjà liés par un partenariat enregistré, deux options sont ouvertes. La première est d'entamer une procédure préparatoire de mariage afin d'obtenir un acte de mariage et de choisir éventuellement un nom commun. La seconde consiste à convertir le partenariat enregistré en mariage par une déclaration conjointe devant un.e officier.ère de l'état civil.

La Ville de Genève a une longue tradition d'engagement pour l'égalité des droits des personnes LGBTIQ+. L'entrée en vigueur du Mariage pour tous a été précédée de formations spécifiques offertes au personnel de l'état civil sur les diversités d'orientation sexuelle afin de renforcer un climat d'accueil et de travail inclusif. Depuis le début de l'année, les collaboratrices et collaborateurs du Service répondent à de nombreuses questions et fournissent toutes les informations utiles.

Quelques chiffres

A ce jour, 21 demandes de mariage de couples de même sexe ont été faites au Service de l'état civil de la Ville de Genève ; 7 demandes de conversion de partenariat enregistré en mariage. Dans 18 situations, les couples ont déjà fait un partenariat mais n'ont pas encore décidé s'ils optaient pour une conversion ou s'ils souhaitent recommencer une procédure préparatoire de mariage.

Pour des raisons de protection des données, nous ne sommes pas autorisés à transmettre les noms et coordonnées des couples en question.

En 2021, le Service de l'état civil a célébré 731 mariages entre partenaires de sexe différent, pris en charge 1109 procédures de préparation au mariage et a enregistré 25 partenariats.

Contact

Manuelle Pasquali
Adjointe de direction en charge de la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
079 446 40 13
manuelle.pasquali-deweck@ville-ge.ch